

Madame, Monsieur

La nouvelle PAC 2023-27 entrera en vigueur dans quelques mois.

Les nouvelles règles sont pour la plupart déjà connues et certaines d'entre elles auront des conséquences sur le fonctionnement de nos exploitations au cours des prochaines années (conditionnalité renforcée, écorégime notamment).

Comme au moment de chaque réforme de la PAC, la Chambre d'agriculture des Alpes de Haute Provence propose d'accompagner les agriculteurs qui le souhaitent, afin qu'ils assimilent aux mieux les nouvelles règles et puissent anticiper les changements que la réforme va impliquer sur leurs exploitations.

Ainsi, la Chambre d'agriculture vous propose, à partir d'octobre, d'effectuer une simulation PAC 2023-27.

Un rendez-vous individuel avec un conseiller dans les locaux de la Chambre d'agriculture à Digne ou Oraison vous permettra :

- de vérifier que l'assolement prévu en 2023 et les années suivantes permettent de respecter les critères de la nouvelle conditionnalité
- de contrôler que l'exploitation pourra accéder à l'écorégime
- de connaître les montants d'aide que l'exploitation pourra percevoir sur la période 2023-27.
- d'être alerté sur les points de vigilance et les ajustements à apporter pour limiter l'impact de la réforme sur votre niveau d'aide.

Grâce au soutien financier du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, ce rendez-vous vous sera facturé 50 € HT.

Si vous êtes intéressé par cette prestation, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner au plus vite et **avant le xx octobre** la demande d'intervention ci-jointe. Après réception, nous vous contacterons pour convenir d'une date pour la réalisation de votre simulation. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter M. Sébastien BOUGEROL au 06 33 40 55 09.

Espérant ainsi répondre au mieux à vos besoins, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Président de la Chambre
d'Agriculture des AHP,

F. ESMIOL

P.J.